

**MISSION DES ENSEIGNANTS
CHARGES DE L'AIDE A LA SCOLARISATION DES
ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES
ET DE VOYAGEURS**

I - LA MISSION

La mission s'inscrit dans un dispositif d'accueil et d'enseignement organisé dans les écoles publiques du département en direction des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Réf : Circulaire 2012-142 du 2/10/2012 NOR REDE1236611C.

Ce dispositif est coordonné par l'IEN de la circonscription de Vannes s/c de l'IEN adjointe à l'IA en charge du premier degré et en relation étroite avec les IEN des circonscriptions du département.

Une scolarisation régulière, adaptée en tant que de besoin et efficace pour tous les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs en obligation scolaire est le premier objectif assigné au dispositif mis en œuvre conjointement par les trois enseignants chargés de la mission Aide à la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs et par les enseignants des écoles du réseau public.

Deux autres objectifs sont assignés au dispositif :

- le développement de la scolarisation pré-élémentaire des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.
- le développement de la poursuite de la scolarisation au collège des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

La mission se décline principalement en **une aide à la scolarisation, à l'acquisition des apprentissages fondamentaux et à l'évaluation des besoins et des acquis des élèves enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs**, chaque fois que nécessaire.

Cette aide est apportée dans quatre directions :

- en direction des élèves,
- en direction des enseignants des écoles,
- en direction des familles,
- en direction des partenaires.

1 – En direction des élèves, pour la continuité et le suivi de la scolarité :

Les enseignants chargés de cette mission interviennent directement auprès des élèves pour des séquences d'enseignement dans des activités :

- d'évaluation diagnostique,
- de prévention,
- de soutien,
- d'apprentissage instrumental, en français prioritairement (langage oral, communication orale, apprentissage du code écrit...),
- culturelles, avec prise en compte de la spécificité du milieu.

2 – En direction des enseignants des écoles, les chargés de mission aident à l'organisation de l'accueil des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs dans l'école, dans le cycle d'apprentissages et dans la classe (information sur le monde du voyage, mise à disposition de matériel pédagogique pertinent, adaptation des modalités d'enseignement, participation possible aux conseils des maîtres de cycle de l'école).

3 – En direction des familles :

Les chargés de mission sont référents des familles concernées dans l'école.

Leur action de sensibilisation, de motivation, d'explicitation et de régulation vise à développer une scolarisation assidue, en rappelant l'intérêt de tous les domaines d'enseignement (y compris l'EPS, les Arts plastiques et l'Education musicale).

4 – En direction des partenaires :

Les chargés de mission assurent un rôle de coordination et de relais entre l'école et les familles par les liaisons qu'ils établissent et entretiennent avec les mairies, les services sociaux, l'association « Le Relais » pour la Communauté d'Agglomération du pays de Vannes, le service de santé scolaire, les associations (dont la Sauvegarde pour l'Enfance et l'Adolescence).

Cette mission est facilitée notamment par leur connaissance de la mise en œuvre du schéma départemental des structures et dispositifs mis à disposition des familles itinérantes et des voyageurs.

II – LES PERSONNELS RESSOURCES

Les personnels exerçant la mission aide à la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs sont :

Monsieur Michel CHOUZENOUX en direction des écoles et collèges des circonscriptions de Ploërmel, Rives-de-Vilaine, le Golfe-Questembert et Vannes, en poste depuis septembre 2015.

Rattachement école primaire Marie-Curie à Theix.

Tél : 02.97.43.18.18.

Mél : michel.chouzenoux@ac-rennes.fr

Monsieur Louis PIERROT, en direction des écoles et collèges des circonscriptions d'Auray, de Pontivy, des Landes de Lanvaux, en poste depuis septembre 2011.

Rattachement école primaire Le grand large à Erdeven.

Tél : 02.97.55.63.85.

Mél : louis.pierrot@ac-rennes.fr

Monsieur Henri FABUEL en direction des écoles et collèges des circonscriptions d'Hennebont, Lorient Centre, Lorient Nord et Lorient Sud, en poste depuis septembre 1995.

Rattachement école primaire Jean de la Fontaine à Lorient.

Tél : 02.97.83.54.07.

Mél : henri.fabuel@ac-rennes.fr

Dans le cadre de la convention signée entre la DASEN 56 et l'association Sauvegarde 56, les enseignants chargés de la mission sont conduits à travailler en lien avec les animatrices socio-culturelles du service Accompagnement Gens du voyage/Sauvegarde 56, pour favoriser la scolarisation régulière et réussie des enfants du voyage.

Il s'agit de mesdames :

- Sylvie BOURSICOT, secteur de Vannes – tél : 06.77.74.26.95.

- Virginie CONAN, secteur de Lorient – tél : 02.97.64.19.33.

III – L'ORGANISATION

Toutes les écoles, sauf avis contraire de l'IEN communiqué à Madame la directrice académique, Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale du Morbihan, **sont écoles d'accueil de ces élèves à besoins particuliers.**

La répartition des élèves dans les classes s'effectue à partir des évaluations diagnostiques et des informations diverses collectées par les enseignants, **et toujours dans une classe correspondant à leur classe d'âge ou au plus proche de leur classe d'âge, si une décision de redoublement a été acceptée par la famille.**

Le Carnet de vie scolaire qui sert de livret de scolarité pour ces élèves doit être présenté aux familles et renseigné régulièrement. Des exemplaires vierges peuvent être obtenus sur demande auprès des enseignants chargés de la mission Aide à la scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Un outil pédagogique **Accueillir et scolariser les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs** a été confectionné par les maîtres chargés de cette mission. Il est accessible sur le site de la direction académique des services de l'Education nationale.

IV – LE SERVICE DES PERSONNELS NOMMES SUR LE POSTE AIDE A L'ACCUEIL ET A LA SCOLARISATION DES ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES

1 - Ils peuvent être sollicités par les IEN des circonscriptions du département pour participer aux réunions de directeurs, afin que tous soient informés du dispositif départemental.

2 – Dans les deux premières semaines de septembre les effectifs des élèves du voyage sont recensés par les directeurs et communiqués aux IEN et aux personnels chargés de mission concernés.

3 – Ces personnels prennent les contacts nécessaires avec les écoles pour établir leur emploi du temps hebdomadaire en fonction des besoins recensés et analysés. Ces emplois du temps sont évolutifs en fonction des besoins des élèves et de la prise en compte des déplacements des populations concernées.

4 – Les IEN confirmeront aux directeurs que les interventions dans les écoles nécessitent des conditions matérielles propices, qui impliquent la mise à disposition d'une salle de travail avec un bureau, des tables et des chaises, un tableau et la possibilité d'utiliser les outils annexes nécessaires.

5 – Les personnels chargés de la mission scolarisation des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs adresseront pour la fin du mois de septembre à l'IEN de Vannes leur emploi du temps de base hebdomadaire pour validation.